



HAL
open science

Introduction : Fragilités

Olivier Dabène

► **To cite this version:**

| Olivier Dabène. Introduction : Fragilités. Les Études du CERI, 2012, 189-190, pp.4-7. hal-04573497

HAL Id: hal-04573497

<https://sciencespo.hal.science/hal-04573497>

Submitted on 13 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Introduction Fragilités

Olivier Dabène

Après une décennie d'euphorie, l'Amérique latine va-t-elle voir resurgir les fantômes de son passé ? Crises économiques et dérives autoritaires vont-elles remettre en question les avancées substantielles réalisées depuis une décennie ? Rien ne permet de formuler un diagnostic pessimiste. Toutefois, l'année 2012 a mis en lumière des fragilités, qui sont autant d'avertissements.

FRAGILITÉS ÉCONOMIQUES

La crise économique et financière internationale avait affecté l'Amérique latine dès 2008-2009, mettant un terme à une exceptionnelle période de croissance. Les gouvernements du continent avaient toutefois su contenir les effets de la crise grâce à des politiques anticycliques appropriées¹, tandis que les exportations de matières premières vers la Chine avaient permis de préserver un niveau de croissance robuste.

Dès la fin 2011, la croissance en Amérique latine ralentit de nouveau, dans un environnement international très défavorable (crise européenne, lente reprise aux États-Unis, ralentissement de la croissance en Chine) qui pénalise les exportations du continent. Au premier trimestre 2012, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Comisión Económica para América Latina, CEPAL) note que la consommation intérieure prend le relai de la demande extérieure pour alimenter la croissance². L'emploi et les salaires continuent d'évoluer positivement ainsi que l'endettement des ménages. Les prévisions de croissance pour 2012 s'établissent à 3,1 %, en baisse par rapport à 2011 (4,3 %) et plus encore 2010 (6 %).

En dépit de ces difficultés, l'Amérique latine parvient à enregistrer une hausse de ses recettes fiscales et à contenir l'inflation. Son niveau d'endettement est en baisse, ce qui montre bien qu'elle ne renoue pas avec son passé indiscipliné.

Les performances des différents pays sont très variables. Les pays andins devraient connaître des taux de croissance supérieurs à ceux du Marché commun du sud (Mercado Común del Sur, Mercosur)³, tandis qu'au Mexique (3,8 %) et dans certains pays d'Amérique centrale comme le Panama (10,5 %), le Costa Rica (5 %) et le Nicaragua (4 %), la croissance s'accélère. La poursuite du ralentissement de la croissance au Brésil est un motif de préoccupation et suscite un débat dans le pays concernant la durabilité de ce « modèle Lula » de développement qui a reposé sur le gonflement de la classe moyenne et un boom de la consommation, couplés à une reprimarisation de l'économie suscitée par les exportations vers la Chine⁴. Le manque chronique de compétitivité de l'industrie brésilienne, la mauvaise qualité de l'éducation et des infrastructures, un régime fiscal complexe et pénalisant sont autant de faiblesses régulièrement pointées.

¹ CEPAL, « La reacción de los gobiernos de las Américas frente a la crisis internacional : seguimiento de las medidas de política », actualisé le 31 décembre 2011 (www.eclac.org/publicaciones/xml/2/46422/2012-184-La_reaccion_de_los_gobiernos-WEB.pdf, consulté le 6/11/2012).

² CEPAL, « Balance preliminar de las economías de América latina y el Caribe 2012 », décembre 2012.

³ Prévisions de croissance de la CEPAL pour 2012. Pays andins : Pérou : 6,2 % ; Bolivie : 5 % ; Chili : 5,5 % ; Équateur : 4,8 % ; Colombie : 4,5 % ; Mercosur : Venezuela : 5,3 % ; Argentine : 2,2 % ; Uruguay : 3,8 % ; Brésil : 1,2 % ; Paraguay : - 1,8 %

⁴ J. Leahy, « After the Carnival », *Financial Times*, 10 juillet 2012 ; T. Ogier, « Brasil : fiebre de consumo... y algunos dolores de cabeza, también », *Latin Trade*, 30 mai 2012.

Ailleurs dans le continent, le ralentissement de la croissance « *made in China* » interroge le mode de développement « extractiviste » que la gauche n'a pas remis en question. L'Amérique latine croît mais ne se développe pas, ce qui suscite des inquiétudes quant à son avenir.

FRAGILITÉS POLITIQUES

Des fragilités politiques sont aussi apparues au grand jour en 2012. Dans plusieurs pays, la démocratie s'est dégradée.

Le Salvador se trouve paralysé par une crise institutionnelle qui s'est ouverte en 2010 par des attaques contre la chambre constitutionnelle de la Cour suprême. Le 29 juillet 2010, la chambre constitutionnelle déclarait le système électoral non conforme à la Constitution au motif qu'il ne permettait pas à l'électeur de voter pour le candidat de son choix, contraint qu'il est de voter pour un parti et non pour un individu. En réaction, l'Assemblée législative votait le même jour une réforme constitutionnelle interdisant les candidatures indépendantes, en opposition frontale à l'avis de la chambre constitutionnelle. Le 2 juin 2011, elle adoptait le décret 743, immédiatement promulgué par le président Mauricio Funes, stipulant que les décisions de la chambre constitutionnelle devaient être prises à l'unanimité. Sous la pression d'un puissant et surprenant mouvement social d'« indignés », l'Assemblée abrogeait le décret le 28 juillet. Le 5 juin 2012, la chambre constitutionnelle annulait les nominations de juges à la Cour suprême effectuées par l'Assemblée législative en 2006 et 2012, ce qui n'empêcha pas les juges nommés en 2012 de prendre leur fonction le 1^{er} juillet 2012. À l'évidence, toutes ces attaques contre l'autorité de la chambre constitutionnelle fragilisent l'État de droit au Salvador, ce dont ne manquera pas de se prévaloir le parti d'opposition de droite Alliance républicaine nationaliste (Alianza Republicana Nacionalista, ARENA) pour tenter de défaire le Front Farabundo Martí de libération nationale (Frente Farabundo Martí de liberación nacional, FMLN) lors des prochaines élections présidentielles en 2014.

Au Paraguay, l'État de droit et la démocratie ont été encore plus nettement bafoués le 22 juin 2012 lorsque le Sénat a voté la destitution du président Fernando Lugo. La succession d'événements ayant conduit à cette destitution s'ouvre le 15 juin avec la répression de paysans ayant pris possession de terres dans une région frontalière avec le Brésil, provoquant la mort de onze paysans et six policiers. Le « massacre de Curuguaty » provoque un choc dans l'opinion publique que l'opposition met à profit pour évoquer l'article 225 de la Constitution qui permet à la chambre des députés d'ouvrir un « jugement politique » contre un président « s'acquittant mal de ses fonctions » (*mal desempeño de sus funciones*). Le 21 juin, l'Assemblée vote l'ouverture d'un procès et, conformément à la Constitution, le Sénat se saisit du dossier pour l'instruire et émettre un jugement. Le lendemain, par 34 voix contre 4, il vote la destitution du président Lugo, qui dénonce dans un premier temps un « coup d'État express » avant de reconnaître la procédure. S'il ne fait pas de doute que les parlementaires d'opposition paraguayens ont respecté la Constitution, le « libellé accusatoire⁵ » constitue un document à charge contre ses auteurs qui dévoile une conception pour le moins curieuse de la justice. Le texte évoque cinq chefs d'accusation disparates, supposés étayer une telle accusation : (1) l'organisation en 2009 d'un meeting politique au sein d'installations de l'armée ; (2) les invasions de terre dans la région de Ñacunday en février 2012 ; (3) le climat d'insécurité prévalant dans le pays ; (4) la signature en 2011 du protocole Ushuaïa II du Mercosur qui constitue un « attentat contre la souveraineté du pays » ; et (5) le massacre de Curuguaty. Aucune de ces accusations ne semble fondée, ce qui n'empêche pas l'acte d'accusation d'affirmer que

⁵ « Libelo acusatorio, Anexo, Artículo 1° Inc.C) - Resolución H. Cámara de Diputados n°1431/2012 », reproduit sur le site de l'Opalc (www.opalc.org/web/index.php?option=com_content&view=article&id=890:coup-detat-express-au-paraguay&catid=124:democratie-et-representation&Itemid=212, consulté le 6/11/2012).

« toutes les causes mentionnées ci-dessus sont de notoriété publique, raison pour laquelle elles ne requièrent aucune preuve, conformément à notre ordre juridique en vigueur ». Une accusation n'appelant aucune preuve ne saurait s'encombrer d'un procès, ce qui justifie par avance le caractère expéditif de la procédure. L'opposition n'était d'ailleurs manifestement pas intéressée de connaître le détail des événements ayant conduit au massacre des paysans le 15 juin. Le président Lugo venait de nommer une commission d'enquête et avait dans un premier temps cédé aux pressions de l'opposition en limogeant son ministre de l'Intérieur et le chef de la police. Mais le très riche et puissant propriétaire des terres convoitées par les paysans, Blas Riquelme, ne souhaitait pas que soient connues ses méthodes musclées. De nombreuses propriétés ont été acquises illégalement au Paraguay à l'époque de la dictature de Stroessner (1954-1989), qui récompensait ainsi ses amis politiques. La réforme agraire était un cheval de bataille de Lugo, qui se heurtait à de très puissants intérêts.

Ailleurs dans le continent, ce sont les procédures électorales qui, une nouvelle fois, ont été entachées d'irrégularités.

Ainsi les élections présidentielles du 1^{er} juillet 2012 au Mexique ont vu la victoire du candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (Partido Revolucionario Institucional, PRI), Enrique Peña Nieto, contestée par la gauche⁶. En République dominicaine, le parti au pouvoir a mis au service de son candidat la machine étatique, ce qui lui a permis d'emporter la victoire⁷. Au Nicaragua, la Cour suprême avait autorisé en octobre 2009 le président Daniel Ortega à briguer un second mandat, alors que la Constitution interdit la réélection et prévoit que seule l'Assemblée législative peut la réviser. Le 6 novembre 2011, Ortega emporte facilement une élection totalement contrôlée par le Front sandiniste de libération nationale (Frente Sandinista de Liberación Nacional, FSLN). En novembre 2012, de nombreux maires du FSLN sont réélus à l'occasion des élections municipales, dans des conditions tout aussi douteuses. Au Venezuela, la campagne pour les élections présidentielles du 7 octobre 2012 a, une nouvelle fois, été le théâtre d'une vaste mobilisation officielle pour permettre à Hugo Chávez de gagner une quatrième élection présidentielle et de totaliser 20 ans de pouvoir au service de sa révolution bolivarienne⁸. Enfin, en Équateur, dans la perspective des élections présidentielles de 2013, le président Rafael Correa poursuit ses attaques contre les médias d'opposition. La réforme du code électoral du 6 février 2012 autorise les pouvoirs publics à communiquer durant la période de campagne sur des sujets d'« importance nationale » tels que la santé publique, la sécurité citoyenne ou « tout autre sujet de nature similaire ». Dans le même temps, les médias se voient interdire de diffuser des informations qui « favorisent ou défavorisent des candidats, leurs options, préférences ou idées politiques ». Le premier tour des élections présidentielles est repoussé du 20 janvier au 17 février 2013, afin de pouvoir appliquer ces réformes (la Constitution interdit les réformes constitutionnelles dans l'année qui précède les élections). Ces nouvelles atteintes à l'authenticité des élections sont d'autant plus surprenantes que Correa jouit en 2012 d'un taux de popularité record en Amérique latine (près de 75 %) et que son opposition politique est atomisée.

Une caractéristique commune à l'ensemble de ces dégradations de la démocratie a été l'impuissance des instruments régionaux conçus ces dernières années précisément pour protéger l'Amérique latine de telles régressions.

Ainsi au Paraguay, l'Union des nations sud-américaines (Unión de Naciones Suramericanas, UNASUR) et le Mercosur ont-ils renoncé à pleinement mettre en œuvre leur clause démocratique. Pourtant, depuis le 26 novembre 2010, l'UNASUR dispose d'un protocole additionnel sur le compromis démocratique qui s'applique aux cas de « rupture ou menace de rupture de l'ordre démocratique, de violation de l'ordre constitutionnel ou de toute autre situation qui fait courir un risque à l'exercice légitime du pouvoir et à l'existence des valeurs et principes démocratiques ». L'UNASUR s'est empressée

⁶ Lire la contribution d'Hélène Combes p. 48.

⁷ Lire la contribution de Camila Minerva Rodríguez Tavárez p. 44.

⁸ Lire la contribution d'Olivier Compagnon et Thomas Posado p. 54.

de dépêcher à Asunción son nouveau secrétaire général, Ali Rodríguez, accompagné de plusieurs ministres des Affaires étrangères, mais ils n'ont pu infléchir la détermination des sénateurs paraguayens. L'UNASUR a condamné le « coup d'État » et suspendu le Paraguay, mais n'a pas appliqué les sanctions prévues par le protocole, qui peuvent aller jusqu'au blocus économique. Le Chili et la Colombie s'étaient prononcés contre les sanctions, de même d'ailleurs que le président déchu, Fernando Lugo. Le Mercosur, qui dispose depuis 2011 d'un protocole tout aussi musclé, a décidé de suspendre le Paraguay, mais sans appliquer de sanctions. Indirectement, cette suspension a permis l'entrée du Venezuela dans le Mercosur, bloquée depuis 2006 par le Paraguay.

Alors qu'en 1996, un coup d'État militaire au Paraguay avait été mis en échec par les pressions internationales (notamment du Mercosur), en 2012, comme au Honduras en 2009, les coups d'État « légaux », c'est-à-dire respectant certaines dispositions constitutionnelles pour renverser un président aux velléités réformistes, ne peuvent y être empêchés.

En Amérique centrale, la même impression d'impuissance est repérable.

Au Salvador, le rôle de la Cour centraméricaine de justice (Corte Centroamericana de Justicia, CCJ), qui a rendu un avis confortant la position de l'Assemblée législative contre la chambre constitutionnelle, a été vivement critiqué. Au Nicaragua, la mission d'observation électorale de l'Union européenne s'est montrée très critique en 2011 à l'occasion de l'élection présidentielle, pointant le manque de neutralité et de transparence. De nombreux programmes de coopération, déjà revus à la baisse à la suite des élections municipales frauduleuses de 2008, ont été stoppés. De son côté, l'Organisation des États américains (OEA) a fait preuve de modération, ne voulant pas donner au Venezuela l'occasion de critiquer son inféodation à l'impérialisme nord-américain. Rien n'a fait infléchir Daniel Ortega.

À l'optimisme béat de certains observateurs de l'Amérique latine, l'année 2012 a adressé un message. Les progrès indéniables de ces dernières années ne sont jamais définitivement acquis.